

<p>SECTION 1 : PHILOSOPHIE DE L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE FRANSAKSOISE</p> <p>1.2 LE DÉVELOPPEMENT GLOBAL</p>	
	<p>Nombre de pages : 3 Introduction : 29 janvier 2012 Réception : 22 avril 2012 Adoption : 9 juin 2012 Révision :</p>

1. Contexte

Un Plan de développement global est un document stratégique qui sert à guider le travail d'un grand groupe d'individus et d'organismes dans la réalisation d'un but commun. C'est une sorte de « carte routière » qui trace le chemin vers un avenir meilleur.

Notre communauté, c'est aujourd'hui bien sûr toutes ces personnes de la Saskatchewan qui ont le français comme langue maternelle ou comme langue d'usage commun. Mais c'est plus encore. Ce sont tous ces individus qui, sans nécessairement parler notre langue, partagent néanmoins l'esprit de notre histoire et le sens de nos luttes. Vu sous cet angle, la communauté fransaskoise est vaste et pourrait compter, selon certaines estimations, jusqu'à 12 p. cent de la population de la Saskatchewan.

Notre communauté, c'est aussi 13 organismes régionaux qui gèrent des espaces communautaires dans 13 districts de la province. Ce sont aussi 17 associations provinciales qui travaillent dans plusieurs champs d'activité communautaire dont l'éducation, la justice, la jeunesse, les arts et la culture, le patrimoine, la santé, le développement économique, les femmes, les aînés, l'inter culturalisme et les communications. Chacun est bâtisseur, à sa façon, dans un grand projet collectif, soit celui de construire une communauté fransaskoise en santé, résiliente et susceptible de contribuer à l'avancement du Canada et de l'humanité.

Le Plan de développement global de la communauté fransaskoise est un outil rassembleur qui définit les changements positifs que nous cherchons à produire ensemble. Il détermine le parcours général que nous devons emprunter pour y arriver. Il reconnaît les avantages d'un travail d'équipe efficace et créatif. Et il encourage l'apport de toutes les compétences et les contributions au bien collectif.

Soulignons enfin que le Plan de développement global est un document vivant qui pourrait être appelé à évoluer au fil des ans selon les circonstances.

2. Les impacts visés

Le PDG devra contenir un nombre réalisable d'impacts visés. Ce sont les changements que la communauté cherche à produire ensemble au cours d'une période de temps déterminée par l'ADC. Les impacts visés devront être accompagnés d'une description des activités susceptible à leur réalisation ainsi que les indicateurs qui serviront à mesurer le progrès. Chaque indicateur de progrès s'accompagne d'une brève description de la tendance ou de la situation actuelle, ainsi qu'un énoncé du résultat souhaité.

3. La gestion du Plan de développement global

Comme nous l'avons souligné précédemment, le PDG doit être vu comme une sorte de « carte routière ». Il a été préparé pour fournir une orientation générale à l'ensemble des organismes fransaskois. Les (4) impacts visés sont en somme des repères qui doivent servir à encadrer le travail du milieu associatif tout en laissant de la place à sa créativité.

Ajoutons que le PDG est à la fois le reflet et le moteur des aspirations les plus élevées de la communauté fransaskoise. Cet énoncé mérite une explication. Le PDG s'inspire d'abord de la base, c'est-à-dire de l'ensemble des plans stratégiques des organismes fransaskois et de nombreuses discussions qui ont menées à sa rédaction, notamment celles tenues lors des Rendez-vous fransaskois. En ce sens, on peut dire qu'il a subi une influence ascendante. Cela dit, le PDG influence, lui aussi, mais de façon descendante. Ceci signifie qu'il peut à son tour, au cours des prochaines années, influencer l'orientation de ces mêmes organismes fransaskois.

Production

L'ACF verra au développement et la rédaction du PDG en temps et lieu et pour une période de temps déterminé par l'ADC sur recommandation de la Table des élus.